



Syndicat National de l'Environnement



F.S.U.
MEEM-MLHD

COMMUNIQUE DE PRESSE

Segolène Royal ministre de la chasse !

Lors de l'audience que Segolène Royal a accordée au président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), elle a exprimé de façon franche et directe sa volonté d'assumer pleinement son rôle de ministre de tutelle de la chasse.

Ainsi, concernant la chasse aux oies grises, elle a confirmé vouloir de reconduire la même procédure que lors des deux dernières années en donnant des instructions aux services pour qu'il n'y ait pas de verbalisation du 1er au 12 février inclus, malgré l'illégalité de cette mesure. Rappelons que le Conseil d'État a jugé illégaux tous les arrêtés prolongeant la chasse aux oies grises jusqu'au 10 février, pris par le passé par les ministres successifs.

Ce permis de braconner valait jusqu'au 9 février en 2015, au 10 février en 2016, et maintenant va jusqu'au 12 février cette année.

Au vu de cette lente mais constante dérive, le Syndicat National de l'Environnement FSU réaffirme :

- qu'il est inadmissible que des textes juridiques français et européens sur la chasse aux oies soient bafoués par la ministre de l'environnement, en donnant instruction à des agents publics de ne pas verbaliser, prolongeant ainsi cette chasse au-delà du 31 janvier ;
- que tous les scientifiques reconnaissent que la période de chasse pour cette espèce ne doit pas être prolongée et que cela peut mettre à mal l'équilibre de cette espèce ;
- qu'en période de grand froid cette chasse aurait dû être arrêtée plus tôt ;
- qu'en période de grippe aviaire, la chasse aux animaux à plumes devrait être interdite.

S'ajoutant aux autorisations de « prélèvement » sur une autre espèce protégée aussi emblématique que le loup, c'est toute la crédibilité de l'action sur la biodiversité qui est en cause.

Dans la même dérive, l'élaboration de la loi biodiversité, dont sa mesure phare de la création de l'Agence française pour la biodiversité, a été marquée par les pressions du monde de la chasse.

Le SNE-FSU constate l'absence de moyens, financiers et humains, et l'absence de considération et le déni de compétences dont fait preuve la ministre vis-à-vis de ces personnels embarqués dans cette restructuration institutionnelle.

Le SNE-FSU rappelle cependant les termes de son courrier du 16 décembre 2016 resté sans réponse à ce jour, et relatif à la mutualisation des services territoriaux de l'AFB et de l'ONCFS.

Le SNE-FSU constate en revanche que le 12 janvier 2017, la ministre de l'environnement a adressé un courrier au président du conseil d'administration de l'ONCFS en réponse à la motion votée la veille avec les seules voix des représentants cynégétiques, et reprenait les mêmes termes que le lobby de la chasse pour justifier son exigence de surseoir à la mise en place des unités de travail communes et cela sept jours avant le premier conseil d'administration de l'AFB !

Où est la cohérence des déclarations de la ministre devant les administrateurs de l'AFB ?

Selon la FNC, une expérimentation de travail commun des services de police sera donc conduite sur la base du volontariat dans cinq départements (l'exercice se restreint au fur et à mesure des interventions de cette fédération !). Elle fera l'objet d'une étroite concertation entre la FNC, l'ONCFS, l'AFB et le cabinet de la ministre. Ainsi donc, Ségolène Royal cède aux intérêts particuliers du lobby chasse !

En un an qu'est devenue la belle ambition de la ministre de l'environnement ?

Enfin, la ministre aurait pris l'engagement de mettre un terme à la « polémique sur l'utilisation partagée de la nature qui conduisait à ouvrir le débat sur la chasse le dimanche... ». Selon la FNC, et la ministre aurait adressé une information écrite aux préfets pour mettre un terme à l'initiative intempestive d'un service du ministère validée par le cabinet de la secrétaire d'Etat.

Les propos attribués à la ministre sont graves et nécessitent un démenti vigoureux de sa part.

En l'absence, le SNE-FSU prendra acte qu'elle est la ministre de la chasse et non plus de l'environnement, en mettant les services et les politiques de la biodiversité sous la tutelle d'un groupe d'utilisateurs constitué en véritable lobby contre certaines politiques publiques

Pire, ces propos constituent un désaveu cinglant de sa secrétaire d'Etat à la biodiversité et de son administration.

Contacts presse :

Jean Luc CIULKIEWICZ

Secrétaire général du SNE-FSU :

06 85 91 03 50

Patrick SAINT LEGER

Secrétaire général adjoint du SNE-FSU

06 70 81 17 16